

/de la Seine à la Seine / établissement public d'aménagement /
La Défense Seine Arche

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**DEFINITION DE L'OPTIMUM DU QUARTIER D'AFFAIRE DE LA DEFENSE DANS LE
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE (92)**

Direction de la Stratégie urbaine

Marché de prestations intellectuelles n°

/12/DSU

Procédure adaptée en application des articles 28 (procédure adaptée),
et 77 (marché à bons de commande)
du Code des marchés publics 2006 modifié par décret n°2011-1000 du 25 août 2011.

Pouvoir Adjudicateur : EPADESA représenté par Monsieur le Directeur Général

Date limite de remise des offres :

VENDREDI 3 FÉVRIER 2012 – 11H (délai de rigueur)

SOMMAIRE

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ	3
2.1 – TYPE DE MARCHÉ	3
2.2 – DESCRIPTION / OBJET DU MARCHÉ	3
2.3 – LIEU D’EXECUTION DU MARCHÉ	4
2.4 – CLASSIFICATION CPV	4
2.5 – VARIANTES.....	4
2.6 – DUREE DU MARCHÉ OU DELAI D’EXECUTION.....	4
2.7 – INSERTION PAR L’ECONOMIE.....	4
ARTICLE 3 – RENSEIGNEMENTS D’ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	5
3.1 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	5
3.2 – LES CANDIDATURES ET LES OFFRES.....	6
3.3 – SOUS TRAITANCE.....	10
3.4 – REMISE DE MAQUETTES OU D’ECHANTILLONS.....	11
ARTICLE 4 – PROCEDURE	11
4.1 – TYPE DE PROCEDURE.....	11
4.2 – CONDITIONS DE DELAI	11
4.3 – CRITERES APPLIQUES	11
4.4 – RENSEIGNEMENTS D’ORDRE ADMINISTRATIF	12
ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	16

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement Public d'Aménagement La Défense Seine-Arche

Représentant : M. le Directeur Général

29, rue des Trois Fontanot, 7^{ème} étage – 92 024 Nanterre Cedex (France)

Tél : +33 (0) 1 55 69 38 38 – Fax : +33 (0) 1 55 69 38 40

Site Internet : www.ladefense-seine-arche.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHE

2.1 – TYPE DE MARCHE

Le présent marché est soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 16 Septembre 2009 et publié au JORF n°0240 du 16 Octobre 2009.

2.2 – DESCRIPTION / OBJET DU MARCHE

2.2.1 – Intitulé du marché :

Le présent marché a pour objet des prestations d'étude permettant d'identifier quels sont les facteurs et les critères en vue d'assurer le développement optimal et le rayonnement de La Défense ainsi que leur confortement, dans l'objectif de définir un scénario de l'optimum sur une période définie.

L'étude comprendra deux missions : la mission 1 est une mission à prix forfaitaire (objet de la décomposition du prix global et forfaitaire) et la mission 2 est une mission à bons de commande.

Mission n°1 : Définition du scénario de l'optimum

Phase 1 : Analyse des spécificités du territoire de La Défense

Phase 2 : Définition des facteurs et des critères de l'optimum

Phase 3 : Définition du scénario de l'optimum

Le CCAP prévoit l'application de délais cibles pour le rendu des livrables attendus au titre de la mission n°1.

Mission n°2 : Organisation de comités de réflexion

Le Titulaire sera en charge de l'organisation, la préparation et de l'animation des ateliers et séances d'échanges décrits au CCTP. Ces prestations seront déclenchées par des bons de commande fondés sur les prix engagés au Bordereau de prix unitaires.

L'étendue de ces prestations est de quatre ateliers au minimum et de six ateliers au maximum pendant la durée totale du marché.

L'ensemble des attendus techniques de cette étude est décrite au CCTP-Pièce contractuelle du marché.

2.2.2 – Caractéristiques principales :

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles.

L'étendue de la partie à bons de commande (mission n°2) attendue au titre du marché est précisée dans le présent document, ainsi qu'au CCAP.

Le présent marché est à prix mixtes : prix global et forfaitaire et prix unitaires.

Il ne prévoit ni options au sens du droit français, ni au sens du droit communautaire.

2.3 – LIEU D'EXECUTION DU MARCHE

Département des Hauts de Seine (92) France.
Code NUTS : FR105 Hauts de Seine

2.4 – CLASSIFICATION CPV

Objet principal : 79311000 Services d'études

2.5 – VARIANTES

Variante interdites

2.6 – DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

La durée du présent marché correspond à la durée de la mission n°2 soit 12 mois, et ce à compter du jour de sa notification. Il est rappelé que les missions n°1 et 2 sont exécutées concomitamment dès notification du marché.

La durée de la mission n°2, soit douze mois, correspond à la durée pendant laquelle le représentant technique du pouvoir adjudicateur est habilité à émettre des bons de commande au titre des prestations de la mission n°2.

Le représentant technique du pouvoir adjudicateur conserve la possibilité d'émettre des bons de commande jusqu'au terme de cette durée. Les prestations d'un bon de commande doivent, le cas échéant, être exécutées au-delà de la durée de validité du marché.

2.7 – INSERTION PAR L'ECONOMIE

Sans objet

ARTICLE 3 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

3.1.1 – Cautionnement et garanties exigées :

Sans objet.

3.1.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement :

3.1.2.1 – Avance :

Sauf refus dans l'acte d'engagement, une avance de 5% du montant initial du marché (missions 1 et 2) sera versée au titulaire, dans les conditions visées à l'article 87 modifié du Code des marchés publics. Les dispositions pertinentes pour les avances au titre des bons de commandes sont précisées au même article.

3.1.2.2 – Délai maximum de paiement :

Paiement à 30 jours à compter de la date de réception de la facture, par virement.

3.1.2.3 – Financement du marché :

Marché financé par les ressources propres de l'établissement.

3.1.2.4 – Prix du marché :

Les prix applicables à chaque élément de la **mission n°1** font l'objet de la décomposition du prix global et forfaitaire – annexe à l'acte d'engagement. **Ces p r i x s o n t f o r f a i t a i r e s , f e r m e s , e t a c t u a l i s a b l e s .**

Les prix applicables aux bons de commande objets de la **mission n°2** sont les prix contenus dans le bordereau de prix unitaires (BPU). Ils sont unitaires, et révisables mensuellement, et ce à date anniversaire de la notification du marché.

Dès lors, l'actualisation, et la révision pertinente des prix est effectuée par application d'un coefficient « C » de révision donnée par la formule :

$$C=0.15 + 0.85 \times Im/Io$$

Dans laquelle :

Io : index du mois zéro

Im : index ingénierie connu au mois de la date de révision.

3.1.3 – Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire :

Conjoint ou Solidaire. Si le groupement est conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Si le candidat retenu s'est présenté sous la forme d'un groupement conjoint, il devra obligatoirement conformément à l'article 51 VII du code des Marchés Publics, modifier la forme de son groupement dans le cadre de la mise au point du marché afin que celui-ci soit solidaire.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats, en application de l'article 51-VI du code des Marchés Publics, de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

3.2 – LES CANDIDATURES ET LES OFFRES

3.2.1 – Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises comprend :

- Le présent règlement de consultation (document non contractuel),
- L'acte d'engagement ses annexes (DPGF et BPU),
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières

3.2.2 – Modification de détail du dossier de consultation des entreprises

L'EPA La Défense Seine-Arche se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.2.3 – Présentation des candidatures et des offres

Le candidat devra produire les pièces suivantes :

3.2.3.1 – Eléments de candidature

IMPORTANT : UTILISER LES FORMULAIRES « NOTI et DC » disponibles sur le site Internet du Ministère des Finances <http://www.minefi.gouv.fr> (rubrique « vie publique », thème « marchés publics »)

3.2.3.1.1 - Lettre de candidature (formulaire DC1) faisant apparaître le cas échéant les membres du groupement ou document équivalent,	A compléter par l'entreprise, daté, signé et paraphé.
3.2.3.1.2 – Déclaration du candidat (formulaire DC2) ou la liste des pièces suivantes :	A compléter par l'entreprise, daté, signé et paraphé.
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,	A produire par l'entreprise, signé et paraphé
- Une attestation sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public mentionnés à l'article 43 du Code des marchés publics,	A produire par l'entreprise, signé et paraphé

– déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours de ces trois derniers exercices disponibles,	A produire par l'entreprise, signé et paraphé
– déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,	A produire par l'entreprise, signé et paraphé
– indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché,	A produire par l'entreprise, signé et paraphé
– présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé dans le domaine de l'objet du présent marché.	A produire par l'entreprise, signé et paraphé

A noter :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut présenter les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et produit un engagement écrit dudit ou desdits opérateurs économiques.

Remarque :

Si les documents fournis par le candidat en application des articles 3.2.3.1.1 à 3.2.3.1.2 du présent document ne sont pas rédigés en langue française, ces documents devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Remarque :

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché pour produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail (formulaire NOTI 1 (ex DC6) et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (formulaire DC7) prévus à l'article 46 du Code des marchés publics est de 7 jours maximum à compter de la date de réception de la demande écrite.

NB : Les formulaires NOTI 1 (ancien DC6) et NOT 2 (ancien DC7) sont disponibles sur le site : http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm

3.2.3.2 – Eléments de l'offre

L'acte d'engagement et ses annexes (DPGF et BPU)	A compléter par l'entreprise, signé et paraphé
Le cahier des clauses administratives particulières	A retourner par l'entreprise, signé et paraphé
Le Cahier des clauses techniques particulières	A retourner par l'entreprise, signé et paraphé
<p>La note méthodologique organisée <u>autour de s c ritères de s élection de s offres et selon leur ordre de pondération en étant le plus clair possible</u>, et tout élément pertinent quant à l'exécution des prestations et qui permettront au représentant du pouvoir adjudicateur d'appréhender la qualité de l'offre technique du candidat, et ce dans le respect des critères de sélection des offres.</p> <p>La note méthodologique devra également intégrer clairement le volume horaire et le coût*homme appliqués aux prestations du présent marché.</p> <p><u>NB : le mém oire technique en deux exemplaires : un en v ersion papier et un autre sur support électronique (Cd-rom...)</u></p>	A retourner par l'entreprise, signé et paraphé

3.3 – SOUS TRAITANCE

Les dispositions relatives à la sous-traitance sont régies par les articles 112 à 117 du code des marchés publics.

L'entrepreneur peut sous-traiter l'exécution de certaines parties d'un marché public, à condition d'avoir obtenu de l'E.P.A La Défense Seine Arche l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

Les sous-traitants peuvent être désignés avant la conclusion du marché ou postérieurement à la notification de celui-ci dans les conditions prévues à l'article 114 du code des marchés publics.

Dans l'hypothèse où la demande de sous-traitance intervient au moment de l'offre, le candidat devra fournir les documents suivants :

<p>- L'annexe à l'acte d'engagement relative à la présentation d'un sous-traitant, comportant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• la nature des prestations sous-traitées• le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,• le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant,• les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix,	<p>A compléter par l'entreprise, signé et paraphé.</p>
<p>- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant</p> <p>- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics</p>	<p>A produire par l'entreprise, signé et paraphé</p>

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Les conditions de paiement des sous-traitants sont celles prévues aux articles 115, 116 et 117 du code des marchés publics.

3.4 – REMISE DE MAQUETTES OU D'ECHANTILLONS

Sans objet.

ARTICLE 4 – PROCEDURE

4.1 – TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée en application des articles 28 (procédure adaptée), et 77 (marché à bons de commande) du Code des marchés publics 2006 modifié par décret n°2011-1000 du 25 août 2011.

4.2 – CONDITIONS DE DELAI

4.2.1 – Date limite de réception des offres

VENDREDI 3 FÉVRIER 2012 – 11H (délai de rigueur)

Seuls pourront être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard aux dates et heure limites qui ont été fixées pour la réception des offres.

4.2.2 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

4.3 – CRITERES APPLIQUES

4.3.2 – Critères d'attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de pondération énoncés ci-dessous :

- **Valeur technique de l'offre** (coefficient de pondération : **60 %** de l'appréciation globale de l'offre du candidat) appréciée à l'examen du mémoire technique et selon la pondération suivante :

- L'organisation méthodologique de l'exécution des prestations : 20 points
- La qualité et la pertinence de l'équipe du titulaire affectée à l'exécution des prestations : 20 points
- La compréhension des enjeux et des missions du présent marché : 10 points
- La qualité et la pertinence de missions exécutées par le titulaire et mis en perspective par rapport à l'objet du présent marché : 10 points

- **Prix des prestations** (coefficient de pondération : **40 %** de la valeur globale de l'offre)

Pour le critère prix, la formule de calcul se décline de la manière suivante :

$P \times \text{coefficient de pondération}$

$P(a)$

P = prix le moins élevé

P(a) = prix analysé

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables ne sont pas notées et ne participent pas au classement final.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement (total général) prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire indiqué dans son acte d'engagement ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

4.4 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

4.4.1 – Date limite d'obtention du Dossier de Consultation des entreprises

Sans objet

4.4.2 – Modalités d’obtention du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement aux candidats à l’adresse suivante :

Etablissement Public d’Aménagement Seine-Arche
29, rue des Trois Fontanot, 7^{ème} étage, 92024 Nanterre Cedex (France)

Horaires : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30.
A cette occasion, les candidats fourniront une carte de visite.

Ou demande par télécopie n° +33 (0)1.55.69.38.40

Ou demande par courriel à l’adresse suivante : marchespublics@epadesa.fr

Les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier de consultation des entreprises. Pour ce faire, ils devront se connecter, via internet, à l’adresse suivante :

<http://www.achatpublic.com>

4.4.3 – Modalités de remise des candidatures et des offres

Les dossiers des candidats seront transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de leur réception et de garantir la confidentialité.

Les candidats doivent absolument choisir entre ces deux modes de soumission :

- soit leur envoi ou leur dépôt contre récépissé sur un support papier,
- soit la transmission électronique de leur candidature et de leur offre

4.4.3.1 – Remise des candidatures et des offres sur un support papier

Les candidatures et les offres sont adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, ou remises contre récépissé à l’adresse indiquée à l’article 1.

Pour le lot n °1, l’enveloppe portera le nom du candidat ou de l’entreprise mandataire ainsi que la mention suivante :

Appel d’offres ouvert relatif au marché OPTIMUM DEFENSE

« Ne pas ouvrir avant la séance d’ouverture des plis »

Les candidatures et les offres seront transmises à l’adresse suivante :

Etablissement Public d’Aménagement La Défense Seine-Arche
Direction Juridique et foncière
Bureau des marchés
29, Rue des Trois Fontanot
92024 NANTERRE Cedex

La remise des candidatures et des offres par télécopie n’est pas admise.

4.4.3.2 – Remise des candidatures et des offres par voie électronique : Dispositions particulières à la dématérialisation conformément aux articles 4 8-I et 56 du nouveau Code des marchés publics et à l'arrêté NOR : ECOM0620009A du 28 août 2006

Les candidats ont la possibilité de faire acte de candidature et de déposer une offre par transmission électronique.

Pour ce faire, les candidats devront se connecter, via internet, à l'adresse suivante :

<http://www.achatpublic.com>

Il est précisé que le retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE) sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa candidature et son offre.

L'attention du candidat est toutefois attirée sur le fait qu'il devra au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet et d'un outil de signature électronique.
Les frais d'accès au réseau sont à la charge du candidat.

Signature électronique :

Les candidatures et offres, transmis par voie électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique qui garantit notamment l'identification du candidat. Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement sont publiés sous forme électronique à l'adresse suivante :

<http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Toute transmission électronique non accompagnée d'une signature électronique est réputée nulle et non avenue.

Format du fichier transmis par le candidat :

Pour constituer sa candidature et/ou son offre, le candidat devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : pdf, doc,xls

Cependant, il est préconisé le format « pdf » qui permet de réduire les risques de modifications du document d'origine et qui offre la possibilité d'une reproduction fidèle de la source.
Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenue.

Le candidat qui effectue une transmission électronique peut transmettre une copie de e sauvegarde sur support physique électronique ou support papier.

En cas de transmission d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique (avec signature électronique), le formalisme d'envoi devra être le même que pour un envoi sur support papier.

Cette copie de sauvegarde doit respecter les conditions suivantes :

- la copie de sauvegarde doit être réceptionnée dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres
- la copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE »
- la copie de sauvegarde doit respecter le formalisme de transmission prévue à l'article 4.4.3 du présent règlement de la consultation
- la copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les cas suivants :
 - . lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la candidature et/ou l'offre électronique
 - . lorsque la candidature et/ou l'offre électronique n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres
 - . lorsque la candidature et/ou l'offre électronique n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur

4.4.4 – Unité monétaire : l’Euro

4.4.5 – Langue devant être utilisée dans l’offre

Le dossier à remettre par les candidats sera entièrement rédigé en langue française.

ARTICLE 5 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 06 jours ouvrés avant la date limite de remise de offres, une demande écrite à :

EPADESA
Direction juridique et foncière
Bureau des Marchés
29 rue des Trois Fontanot
92914 NANTERRE Cedex
Ou par courriel à marchespublics@epadesa.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Par ailleurs, les candidats désirant des renseignements peuvent s'adresser à :

Renseignements d'ordre technique :

Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche
Direction de la stratégie urbaine
Maria SCICOLONE
mscicolone@epadesa.fr
Tèl : +33 (0) 1.41.45.58.86

Renseignements d'ordre administratif :

Etablissement Public d'Aménagement Seine-Arche
Direction Juridique
marchespublics@epadesa.fr
Tèl : +33 (0) 1.41.45.58.21